



**DECISION N°016/C/MGME/SG/2019 DU 28 MARS 2019  
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
EN PROCEDURE D'URGENCE N° 003/AONO/C-MGME/CDPM/NS DU 18 FEVRIER 2019 POUR  
LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE MENGUEME DE PAR SEIZE (16)  
LAMPADAIRES SOLAIRES DANS LA COMMUNE DE MENGUEME,  
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O – REGION DU CENTRE.**

**FINANCEMENT** : BIP MINDDEVEL - EXERCICE 2019

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGUEME**  
*(AUTORITE CONTRACTANTE)*

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret N°2001/044 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret N°2003/651 du 05 Novembre 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- Vu** le décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°004/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le cahier des clauses administratives applicables aux marchés publics des travaux ;
- Vu** le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret N°2018/191 du 02 Mars 2018 ;
- Vu** le décret N°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu** le décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** le décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu** la Circulaire N°001/C/MINFI du 28 Décembre 2018 portant instructions relatives à l'exécution des lois des finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, des Etablissements Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et d'autres organismes subventionnés pour l'exercice 2019 ;

- Vu** la loi N° 2004/08 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux Communes ;
- Vu** l'Appel d'Offres national ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/C-MGME/CDPM/NS du 18 Février 2019 pour les travaux d'éclairage public de la ville de Mengueme par seize (16) lampadaires solaires dans la Commune de Mengueme ;
- Vu** le procès-verbal de la Commission Départementale de Passation des Marchés dans le Nyong et So'o du 22 Mars 2019 ;
- Vu** l'arrêté n°00000060/A/MINATD/DCTD du 01 Novembre 2013 constatant l'élection du Maire **MVONDO Hubert** et de ses Adjoints ;

### Décide :

**Article 1<sup>er</sup> :** Est déclaré adjudicataire des travaux relatifs à l'Appel d'Offres National Ouvert N°003/AONO/C-MENGUEME/CDPM-NS/2019 du 18/02/2019., l'entreprise ci-dessous désignée et conformément au tableau ci-après :

LOT	ENTREPRISES	MONTANT TTC (FCFA)	DELAI D'EXECUTION DES TRAVAUX
Unique	<b>BIONET SARL</b> TEL : 699 08 51 77	<b>19 963 940</b>	<b>04 MOIS</b>

**Article 2° :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera. /-

Fait à Mengueme, le 28 MAR 2019

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE  
MENGUEME**

**Ampliations :**

- Préfet/NS
- MINMAP
- ARMP
- CDPM-NS
- Intéressé
- Affichage
- Archives/Chrono

